



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## **QUESTIONS INTERNATIONALES**

### **POURSUITE DES ECHANGES SEANCE DU 23 JANVIER 2017**

A l'initiative du Directeur général, la DGFIP revoit son rôle, son organisation et ses missions dans le domaine international. Le but est de faire monter en puissance la gestion des questions internationales à la DGFIP.

Les échanges du lundi 23 janvier 2017 avec les organisations syndicales ont porté sur l'organisation de la Direction des Résidents à l'Etranger et des Services Généraux (DRESG) avec la création de deux SCN (Service à Compétence National).

A ce stade, la DG a indiqué que tous les choix ne sont pas faits, les modalités arrêtées, le calendrier pluriannuel défini. Le processus est loin d'être achevé aujourd'hui pour certains sujets.

#### **➤ Constitution d'une direction des contribuables non-résidents**

La DG souhaite créer une direction de gestion fiscale des contribuables particuliers et professionnels résidents hors de France (les « non-résidents »).

Ce centre des finances publiques pour les « contribuables de l'extérieur » leur sera intégralement dédié avec des moyens progressivement renforcés.

Cette direction aura pour missions d'améliorer l'approche fiscale et la gestion des contribuables non-résidents avec une centralisation de l'ensemble des dossiers des non-résidents.

Au-delà de la gestion, l'objectif est aussi de centraliser le paiement spontané de tous les impôts y compris locaux. Le recouvrement amiable et forcé en France sera traité à la nouvelle direction, en mutualisant les procédures relatives à toutes les dettes fiscales quand cela est possible.

Certaines tâches seront progressivement extraites du périmètre de la nouvelle direction et transférées à d'autres services. Il en va ainsi par exemple de la gestion de RCM ou du CFE (Contrôle Fiscal Externe) des contribuables.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74 [WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr)**

**[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**



## Donnez-vous les moyens d'agir



Ce nouveau CFP sera :

- l'interlocuteur unique prioritaire pour les non-résidents, incluant les activités et les taxes dont elle n'aurait pas en propre la responsabilité (assiette de la fiscalité locale par exemple) ;
- le point focal de gestion des non-résidents centralisant les informations disponibles : le SIE SIP de droit commun des non-résidents ;
- un pôle de compétence et d'expertise en matière de fiscalité des NR (communication, formation, gestion des bases de données, accueil des contribuables, coordination des positions, etc.).

Cette évolution doit permettre d'améliorer :

- les services rendus aux usagers en leur offrant un interlocuteur unique et un service complet
- une vision d'ensemble des intérêts et enjeux fiscaux de chaque contribuable en permettant une meilleure surveillance du respect de leurs obligations

**Si la CFTC DGFIP partage la réflexion portée par la DG pour évoluer vers une meilleure approche des questions internationales par la DGFIP, elle doute fortement de la pertinence de séparer la gestion et le contrôle.**

**Dans la sphère du CFE le contrôle des non-résidents est une matière à part. La suppression de la brigade pour un transfert vers les directions spécialisées portera atteinte à la pérennité de ce type de contrôles qui seront dissous au sein de directions de contrôle. Pour la CFTC cela va conduire à l'abandon de la spécificité du contrôle des « non-résidents ». La dispersion vers d'autres structures risque de conduire à une perte d'expertise sur ces sujets. Cette logique de dispersion semble aller à l'encontre de la logique de Pôle de compétence recherchée par ailleurs.**

Pour la DG ce transfert permettra de démultiplier la force de frappe de la DGFIP au sein d'autres directions que la DRESG qui n'a pas vocation à avoir le monopole du traitement des questions internationales à la DGFIP.

**La CFTC DGFIP estime que la volonté de la DG de développer et renforcer le « CFE » des non-résidents ne justifie en rien le démantèlement de la brigade actuelle. L'ambition de la DG peut être atteinte en développant un plan de formation adaptée dans les DIRCOFI et DNS. Une brigade de contrôle conserve toute sa place dans la future direction en charge des non-résidents dans la mesure où l'efficacité, la technicité de ce service n'est plus à démontrer.**

**La synergie entre les services gestionnaires et un service de contrôle existe déjà.**

**Pourquoi y mettre fin ?**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédéc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr**

**cftcdgfip@gmail.com**



## Donnez-vous les moyens d'agir



Si la dissolution de la brigade est confirmée, le DG s'est engagé à ce que les agents bénéficient des priorités adaptées leur permettant soit de suivre leur mission soit de rester sur place dans d'autres services.

**Pour la CFTC, s'il y a un intérêt à améliorer l'exercice des missions, les agents ne doivent pas être perdants et subir une mobilité forcée.**

La gestion de RCM pourrait être transférée à la DGE service gestionnaire des banques. La réflexion sur ce point n'est pas aboutie.

### ➤ **Amélioration de la connaissance du tissu fiscal des particuliers non-résidents**

La DG veut offrir à cette nouvelle direction une vision exhaustive et actualisée de ses usagers afin de mieux gérer le tissu fiscal des non-résidents.

Pour cela plusieurs éléments sont à prendre en compte. La centralisation des dossiers dans la nouvelle direction ; la constitution d'un dossier complet pour chaque contribuable contenant les informations relatives à tous les impôts (y compris IDL) et toutes les dimensions de la fiscalisation (y compris celles exécutées par d'autres entités).

L'objectif est de mieux suivre le dossier des « non-résidents » dans l'espace et le temps, dans toutes les dimensions de leur vie fiscale.

**Le renforcement de la DGFIP dans la gestion des questions internationales nécessitera une centralisation des données, un renforcement des moyens humains, informatiques...**

### ➤ **Création d'un pôle d'accueil dédié aux non-résidents**

La DGFIP souhaite accueillir dans les meilleures conditions une population éloignée de la France et pas toujours francophone. La bonne information sur les droits et les obligations permettrait d'améliorer le civisme fiscal. Au sein de la nouvelle direction serait créée un pôle d'accueil dédié aux non-résidents, en distinguant les contribuables particuliers et professionnels. Compte tenu de l'éloignement des usagers, les échanges par téléphone et courriels prennent plus d'importance encore que pour les résidents.

Ce pôle pourra ainsi appuyer et enrichir la direction sur une matière fiscale spécifique et complexe. La proximité des agents du pôle dédié avec leurs collègues en charge de l'assiette et du recouvrement permettra d'éventuels allers-retours entre différentes fonctions pour conserver et enrichir les connaissances de tous ; répartir la charge de l'accueil de premier niveau sur un plus grand nombre d'agents ; actualiser les ressources documentaires.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr**

**cftcdgfip@gmail.com**



## Donnez-vous les moyens d'agir



Un accompagnement spécifique sera nécessaire sur les techniques d'accueil à distance.

La question du pôle d'accueil doit s'étudier en lien avec celle de l'information quérable par les usagers sur le « site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) », en cours de rénovation. Le multilinguisme des pages destinées à ces usagers spécifiques est une nécessité. Un effort particulier de simplification et de traduction continuera d'être apporté aux formulaires, à leurs notices de remplissage, aux modèles de courrier.

### ➤ **La création d'un Pôle national de soutien au réseau Fiscalité internationale**

Un pôle national de soutien sera constitué au sein de la nouvelle direction, au profit du réseau, sur les sujets de fiscalité internationale, notamment ceux liés à l'application des conventions fiscales internationales.

L'objectif est d'apporter aux services territoriaux et DNS une expertise afin de leur permettre de répondre à des questions ponctuelles pour le traitement d'un dossier avec un aspect international.

La nouvelle direction sera amenée à :

- produire des positions communes et des modèles harmonisés (courrier par exemple) ;
- « nationaliser » la résolution de certains dossiers aujourd'hui gérés localement notamment par les départements frontaliers pour éviter des divergences ;
- co-construire le système d'information et l'adaptation des applications à la fiscalisation des non-résidents en étant le référent national dans les travaux de spécification des applications informatiques et/ou des projets à dimension internationale ;
- piloter la production documentaire relative à la fiscalité des non-résidents ([impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), PÉGASE, formulaires, BACO, ressources pédagogiques, etc.) ;
- diffuser de l'information générale sur les non-résidents ;
- alimenter le dispositif permettant d'avoir une vision globale de ce qui intéresse la DGFIP sur un pays donné.

L'enjeu est d'exploiter de façon optimale les informations sur les contribuables obtenues lors des étapes de gestion fiscale (dossier complet et outils d'analyse-risque).

En participant à la programmation, la nouvelle direction fera activement bénéficier de ces informations tout le réseau grâce à la participation au maintien à niveau des dispositifs de lutte contre la fraude, la détection des schémas de fraude complexe, la participation aux enquêtes.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74 [WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr)**

**[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**



## Donnez-vous les moyens d'agir



Des tests pourront être réalisés par la nouvelle direction avant généralisation si les résultats sont positifs. La DG pense ainsi au paiement des taxes locales auprès de la nouvelle direction, la constitution d'un dossier « 2004 » numérique exhaustif.

### ➤ **La réorganisation des missions de contrôle fiscal**

Le contrôle sur place et le recouvrement à l'international restent de réels défis du fait de la résidence à l'extérieur du pays des contribuables concernés.

Pour relever ces défis la DG souhaite une organisation du contrôle fiscal innovante. Si la relance, le contrôle sur pièces (CSP) et la participation à la programmation du contrôle sont maintenus au sein de la nouvelle direction, le contrôle fiscal externe sera effectué par les directions spécialisées (DIRCOFI et DNS).

Concernant la gestion des non-résidents les missions dévolues à la nouvelle direction sont :

- fiabiliser les rôles de contribuables et les élargir grâce au croisement des bases et au droit de communication ;
- relancer les défaillants ;
- privilégier le CSP pour fiabiliser ce qui est déclaré et élargir l'assiette ;
- programmer ce qui est nécessaire et a une chance d'être utile (c'est à dire être exemplaire ou être recouvert).

### ➤ **La constitution d'un SCN Ressources humaines**

La DRESG est aujourd'hui une direction constituée, d'une part, d'un pôle fiscal, assurant au travers de ses services et de structures qui lui sont rattachées l'assiette, le contrôle et le recouvrement d'impositions, particulièrement à l'international et, d'autre part, un pôle de services en matière de ressources humaines (RH) et budgétaires.

La DG a décidé la scission au 02/09/2017 au plus tard de cette direction en deux structures, l'une en charge des missions fiscales à l'égard des contribuables non-résidents, et l'autre des missions RH, est décidée afin de rendre plus visible et plus efficace chacune de ces deux missions.

Les équipes réalisant des missions en dehors de ces périmètres sont en cours de transfert ou seront transférées. Il s'agit de la Brigade Nationale des Enquêtes Économiques (BNEE) qui rejoint la DNEF, de la Brigade Nationale d'Intervention en Publicité Foncière (BNIPF) qui rejoint le SDNC et du CSP Chorus qui pourrait être regroupé avec d'autres CSP dans le cadre de la modernisation de la chaîne de la dépense.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr**

**cftcdgfip@gmail.com**



## Donnez-vous les moyens d'agir



La partie concernant les ressources humaines (RH) prendra la forme d'une entité distincte sous statut de service à compétence nationale (SCN) afin d'assurer des « des fonctions de gestion, d'études techniques ou de formation, des activités de production de biens ou de prestations de services, ainsi que toute autre mission à caractère opérationnel, présentant un caractère national ».

Cette solution permet de scinder la direction actuelle sans modification du statut des personnels.

Le directeur du SCN en charge des missions RH n'a pas vocation, au regard du périmètre de ses fonctions, à être comptable public.

Un groupe de travail sera organisé pour traiter de tous les sujets RH propres à ce SCN mais aussi de l'ensemble de l'opération DRESG (les affectations des agents ; le dialogue social ; la définition des moyens matériels (DGF et immobilier) et humains dévolus à chaque entité.

### **Certaines questions sont restées sans réponse :**

- **Quelle volumétrie des emplois pour chaque futur SCN ?**
- **Quel calibrage en matière de charge de travail de chacun des futurs SCN ?**
- **Quels moyens seront affectés à chaque futurs SCN ?**

**Le DG a confirmé qu'il n'y aurait pas de déménagement des services. Les deux futurs SCN prévus pour septembre 2017 seront basés rue du Centre à Noisy le Grand.**

**Le sujet de l'indemnitaire des agents de catégorie C et B de la DRESG a été rappelé au DG. Si la demande a été entendue, le DG n'a pas pris d'engagement.**

**Compte tenu du nombre de questions encore en suspend, la DG organisera de nouveaux groupes de travail sur ce sujet. La CFTC DGFIP restera attentive à tous ces sujets.**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74 [WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr)**

**[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**